



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :
Nathalie GAUTIER
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT_BDE\GAUTIER\TRANSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT
DE DECHETS**

COMPLEMENT POUR DEUX CAMIONS

**LA PREFÈTE DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1^{er} relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à l'entreprise : BS ENVIRONNEMENT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle de Martigny
37210 Parçay Meslay

RECEPISSE de sa demande arrivée le 4 octobre 2018,
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

- DECHETS DANGEREUX et NON DANGEREUX

Le nombre des véhicules affectés au transport étant de : **11 véhicules.**
RECEPISSE n°T03/12/3

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 4 Octobre 2023.

Fait à TOURS, le 14 mai 2019

POUR COPIE CONFORME

CAMION N° : 1/11

Pour la Préfète et par délégation
La Cheffe de Bureau


FRÉDÉRIQUE AURY